



# Mon dossier



## **CHAUFFAGE DURABLE :**

PRIME AIR BOIS À L'ACQUISITION  
D'APPAREILS LABÉLISÉS  
«FLAMMES VERTES»



## Chauffage respectueux de l'environnement : Genay s'engage !

La prime air bois est une aide financière attribuée par la Métropole de Lyon destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils labellisés "Flamme verte 7 étoiles" ou équivalent plus performants et surtout moins polluants.

Le montant de la prime s'élève à **1 000€** et peut être porté à **2 000€** pour les ménages aux revenus modestes. Signataire du "Plan Climat Energie" métropolitain, Genay, s'engage en faveur de la protection de la qualité de l'air et propose de compléter ce dispositif par une subvention de **250€** supplémentaire, sur justificatif de l'obtention de cette dernière.

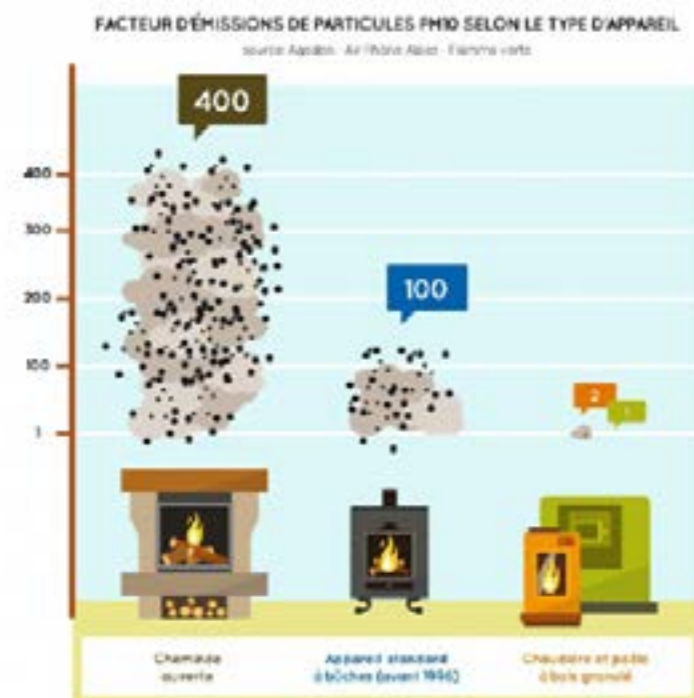
Les critères pour obtenir une aide financière pour remplacer sa cheminée ancienne génération :

- habiter dans l'une des 59 communes de la Métropole de Lyon,
- occuper une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans,

- remplacer votre cheminée ouverte ou votre poêle installée avant 2002,
- choisir un nouveau poêle ou un insert labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent (la liste des appareils labellisés Flamme verte est disponible sur [www.flammeverte.org](http://www.flammeverte.org)),
- faire réaliser l'installation par un professionnel qualifié RGE Quali'bois par Quali'Ent ou Qualibat'Enr Bois (liste des professionnels disponibles sur [www.faire.fr/trouvez-un-professionnel](http://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel)),
- faire détruire votre ancien appareil de chauffage au bois.

**Attention, une seule prime est accordée au bénéficiaire.**

La prime air bois est compatible avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et l'éco-prêt à taux zéro. D'autres aides existent pour améliorer les performances énergétiques de votre logement, comme Ecoréno'v.



## Bénéficiaire de la prime air bois

Les demandes de prime air bois sont étudiées par la Métropole de Lyon **une fois les travaux réalisés**. Il est important de vous renseigner auprès d'un conseiller énergie avant de démarrer les travaux.

Les étapes pour bénéficier de la prime :

- ▶ Contactez l'espace info énergie de l'ALEC - Lyon
- ▶ Contactez des professionnels qualifiés pour établir les devis correspondants aux conditions énoncés au dessus.
- ▶ Commandez et faites réaliser vos travaux
- ▶ Dépôt du dossier ci-joint :

**Métropole de Lyon / Prime Air Bois**  
**20, rue du Lac CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03**

NB : Une fois la prime attribuée par la métropole vous pouvez obtenir votre complément de la commune de Genay. Pour cela il vous suffit de fournir le **justificatif d'attribution** délivré par la Métropole.

MES NOTES :

Pour plus d'informations **sur**  
**rendez-vous :**

Mairie de Genay

BP 71

69 726 Genay Cedex

**contact@villedegenay.com**

### **Ouverture**

Lundi/Jeudi/Vendredi

8h30-12h et 13h30-17h

Mardi 8h30-12h et 13h30-19h

Mercredi 8h30-12h

Samedi 9h-11h30

<https://www.grandlyon.com/services/prime-air-bois.html>

